

Accueil du public en situation de handicap

Une **référente handicap** exerce au sein du Greta GPI2D. Son rôle est d'accompagner de former et d'accompagner les équipes du GPI2D (diffuser les bonnes pratiques, veiller à l'égalité de traitement de tous (toutes) les candidat(e)s et stagiaires) mais aussi de répondre aux besoins de nos bénéficiaires, de leur premier contact à leur sortie de formation.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez ainsi la solliciter :

- **Dès votre candidature** : afin d'anticiper vos besoins d'aménagements pour les tests et entretiens et étudier la faisabilité de votre projet avec les responsables de la formation et les autres acteurs concernés.
- **En début de formation** : pour analyser vos besoins avec l'équipe pédagogique afin de mettre en place les aménagements qui vous seraient nécessaires pour la réussite de votre parcours. Ex : demande de tiers-temps pour les examens, aménagements de la durée et du rythme de formation, accessibilité pédagogique (supports de cours, cours et exercices adaptés) ...
- **Pour demander à l'AGEFIPH des financements ou le soutien de partenaires experts.**
- **À tout moment** si vous avez la moindre question ou que vous rencontrez des difficultés !

Quelques exemples d'aménagements réalisés en 2023 pour des stagiaires en situation de handicap, grâce à l'action de notre référente avec le soutien de l'AGEFIPH :

- Financement des frais de formation de 3 personnes,
- Financement d'interprètes en Langue des Signes Française pour 2 stagiaires sourds en formation Autocad,
- Aide humaine pour un stagiaire en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance,
- Financement des frais de transport pour un stagiaire en CAP Electricien,
- Accompagnements dans les démarches de RQTH pour 2 personnes,
- Aménagements de la durée et du rythme de formation pour 2 stagiaires,
- Aménagements particuliers d'emploi du temps pour 1 personne.

Référente handicap du GPI2D : Eliane Mathieu, referente-handicap@gpi2d.greta.fr, 06 13 04 19 38.

Note d'accessibilité du site du GPI2D

L'accessibilité des services publics aux personnes handicapées est une nécessité aux termes de la loi n°2005-102 de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article 47 de la loi précise que

« Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées ».

Le site du Greta GPI2D est évalué selon les outils Google comme étant accessible, avec une note de 97/100 sur la version bureau (ordinateur) et 92/100 sur la version mobile.

 Mobile  Bureau


97

Accessibilité

100

Bonnes pratiques

 Mobile

 Bureau

92

Accessibilité

100

Bonnes pratiques

Extrait du rapport Google Page Speed Insight au 22.03.2024.